

GRAINS RESPONSIBLE

CODE DE PRATIQUES VOLONTAIRE

Version provisoire aux fins de consultations

	EXIGENCES	PRATIQUES RECOMMANDÉES
GESTION DES NUTRIMENTS		
<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du ruissellement et de la volatilisation • Réduction du risque de contamination de l'eau • Réduction des risques pour la sécurité des applicateurs • Réduction des émissions de gaz à effet de serre 		<p>Ces pratiques pourraient profiter aux agriculteurs d'autres manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité des ressources (utilisation des terres, intrants agricoles, machines agricoles, etc.) • Amélioration de la fertilité des sols • Obtention de rendements constants
Sélection de la bonne source de nutriments	<p>1. Lors de l'application d'engrais biologiques (par exemple, fumier d'élevage ou biosolides), respecter les réglementations provinciales.</p>	<p>a. Lorsqu'il existe un risque élevé de migration des nutriments hors du champ (sous forme de ruissellement, de volatilisation ou de lessivage), utiliser des sources de nutriments qui amélioreraient le moment de la libération des nutriments dans la culture et/ou réduiraient les risques associés aux pertes de nutriments (par exemple, engrais minéraux à libération lente et inhibiteurs de nitrification).</p> <p>b. Utiliser les services de conseil agronomique et les ressources disponibles pour sélectionner la ou les sources de nutriments les plus appropriées.</p>
Analyse des fumiers d'élevage	<p>2. Lors de l'épandage de fumier d'élevage, utiliser des moyennes validées reconnues (par exemple, des tableaux fournis par les gouvernements) ou des résultats d'analyse précis pour estimer la valeur des nutriments.</p>	<p>c. Le fumier d'élevage est échantillonné et analysé une fois par saison à l'aide de méthodes d'échantillonnage précises et représentatives.</p>



Analyse du sol	<p>3. Lorsque la loi l'exige, effectuer un échantillonnage représentatif du sol conformément aux exigences provinciales; sinon, effectuer une analyse représentative du sol (par champ) au moins tous les 5 ans.</p>	<p>d. Analyser le sol de chaque champ en utilisant un échantillon représentatif au moins tous les 3 ans.</p> <p>e. Veiller à ce que les échantillons de sol soient prélevés selon des méthodes d'échantillonnage représentatives et que les analyses soient effectuées par un laboratoire reconnu et selon une méthodologie cohérente.</p> <p>f. Calculer un bilan de nutriments pour chaque champ, en consignat la quantité de tous les nutriments appliqués et les quantités estimatives qui seront prélevées par la culture.</p> <p>g. Intégrer dans les plans de culture les résultats des analyses de sol et les prélèvements de nutriments par la culture de l'année précédente.</p> <p>h. Veiller à ce que les analyses de sol permettent de surveiller les modifications du pH, de la matière organique et de la capacité d'échange cationique (CEC), les macroéléments (par exemple, N, P, K et S) et, le cas échéant, les oligoéléments (par exemple, cuivre, fer, zinc et manganèse).</p>
Besoins en nutriments des cultures	<p>4. Établir les taux d'application des nutriments (qu'il s'agisse d'engrais minéraux, de fumiers d'élevage ou d'autres engrais biologiques) en fonction des besoins en nutriments des cultures pour atteindre les objectifs de rendement, en tenant compte également de la disponibilité des nutriments dans le sol, du matériel d'application et des conditions environnementales.</p>	
Application des nutriments	<p>5. Lorsque la loi l'exige, se conformer à la réglementation sur le moment d'application des nutriments. Sinon, ne pas appliquer de sources de nutriments sur des sols gelés, enneigés ou saturés d'eau.</p> <p>6. Prendre les précautions nécessaires, notamment en offrant une formation et en utilisant un équipement de protection individuelle (EPI), pour assurer la sécurité de l'utilisateur et des autres</p>	<p>i. Appliquer les sources de nutriments le plus près possible du moment où les plantes en ont besoin.</p> <p>j. Avant de procéder à des applications à la volée de nutriments (N, P) en surface, consulter les prévisions météorologiques pour s'assurer que les quantités de précipitations prévues pour les 12 prochaines heures ne risquent pas de générer un ruissellement ou une volatilisation.</p> <p>k. Utiliser des techniques d'application de nutriments (par exemple, application sur les semences, épandage en bandes sous la surface,</p>



	personnes présentes lors de la manipulation et du transport d'engrais minéraux et biologiques.	<p>épandage généralisé [à la volée] avec incorporation immédiate, application à taux variable et modulation par section) qui permettront de maximiser la croissance des plantes et de limiter les pertes.</p> <p>l. Calibrer le matériel d'application conformément aux spécifications du fabricant et au moins une fois par saison.</p> <p>m. Offrir une formation en matière de sécurité à toute personne manipulant des nutriments à la ferme.</p> <p>n. Consulter le programme de Gérance des nutriments 4B et/ou utiliser d'autres ressources de formation pour optimiser l'utilisation des nutriments.</p>
Zones tampons	7. Respecter les zones tampons établies, en matière d'application de nutriments, entre les terres cultivées et les zones écologiquement fragiles et biodiversifiées (par exemple, les plans d'eau, les sources d'eau et les autres cultures).	
Stockage des engrais minéraux	8. Stocker les engrais minéraux (liquides et/ou granulaires) dans une zone désignée sur une surface imperméable (engrais secs) ou une zone de confinement secondaire (engrais liquides).	<p>o. Prévoir un équipement de protection individuelle (EPI) et une trousse de nettoyage en cas de déversement (balai, pelle, etc.).</p> <p>p. Préparer des procédures d'urgence et s'assurer que tous les employés comprennent ce qu'il faut faire en cas de déversement.</p>
Tenue de registres	<p>9. Tenir un registre de toutes les applications de nutriments (y compris la source, la dose, le moment et l'endroit) pour chaque champ.</p> <p>10. Tenir un registre des résultats d'analyse des sols pendant au moins 5 ans pour chaque champ (par exemple, par unité de gestion des cultures, numéro de lot, description légale des terres).</p>	<p>q. Pour chaque champ, tenir un registre de tous les nutriments appliqués et prélevés, et calculer le bilan nutritif.</p> <p>r. Évaluer chaque année les performances des combinaisons source-dose-moment-endroit choisies pour l'application des nutriments afin d'atteindre les objectifs de durabilité de la ferme.</p>
GESTION DES RAVAGEURS ET DES PESTICIDES		
<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évitement de l'atteinte d'une limite maximale de résidus (LMR) sur les cultures récoltées 		<p>Ces pratiques pourraient profiter aux agriculteurs d'autres manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisation de l'utilisation des pesticides Amélioration de la qualité et du rendement de la culture



<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des risques pour la sécurité des applicateurs • Réduction du risque de contamination de l'eau • Limitation des dommages causés à la faune (y compris les insectes bénéfiques) • Réduction des impacts sur l'habitat des espèces sauvages 	
Lutte antiparasitaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer avec précision le problème que posent les mauvaises herbes, les maladies et les insectes afin de déterminer les niveaux de dommages aux cultures et les seuils économiques d'utilisation des pesticides. 2. Établir une rotation des cultures qui réduit la pression des maladies et des ravageurs, et l'apparition de ravageurs résistants. <ol style="list-style-type: none"> a. Préparer un plan de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui comporte différentes facettes, notamment la lutte mécanique, biologique et chimique, la gestion de la résistance des ravageurs, les mesures culturales, le dépistage au champ et l'utilisation de modèles prédictifs. b. Utiliser des semences propres et exemptes d'éléments indésirables afin de limiter le risque de présence de mauvaises herbes et d'autres types de cultures dans le champ. c. Utiliser les meilleures ressources agronomiques qui existent pour identifier les maladies, les insectes et les mauvaises herbes, et connaître les seuils d'intervention correspondants. d. Réduire au minimum la propagation des ravageurs en nettoyant et en désinfectant le matériel entre les champs ainsi qu'en inspectant et en contrôlant les silos à grains de la ferme. e. Réduire le potentiel de résistance des ravageurs en utilisant des pesticides adaptés aux ravageurs ciblés (et à la dose appropriée), en recourant à des mélanges en réservoir, en utilisant des produits de façon séquentielle et en alternant les modes d'action des pesticides.
Formation sur les pesticides	<ol style="list-style-type: none"> 3. Lorsque la loi l'exige, veiller à ce que tous les applicateurs de pesticides reçoivent une formation appropriée et disposent d'une certification ou d'une licence. <ol style="list-style-type: none"> f. Fournir une formation appropriée à ceux qui manipulent les pesticides à la ferme et informer tous les résidents/employés/visiteurs de la ferme des exigences relatives au délai avant le retour dans les zones traitées. g. Rechercher une formation permanente ou continue pour augmenter le niveau de connaissance de la ou des fonctions professionnelles pertinentes.
Utilisation des pesticides	<ol style="list-style-type: none"> 4. N'appliquer que des pesticides homologués au Canada, en respectant les exigences figurant sur les étiquettes (par exemple, doses d'application, <ol style="list-style-type: none"> h. Recourir aux meilleurs conseils et ressources agronomiques qui existent pour déterminer quand et comment utiliser les pesticides.



	<p>stades des cultures, délais d'attente avant récolte et délais de sécurité après traitement).</p> <p>5. Ne jamais utiliser de pesticides non homologués ou dont l'homologation a été révoquée.</p> <p>6. Alternner les groupes chimiques et les modes d'action pour prévenir et retarder l'apparition de résistances chez les ravageurs, conformément à l'étiquette du produit et aux conseils agronomiques.</p> <p>7. Connaître et respecter les exigences des acheteurs de grains des marchés intérieur et extérieur en ce qui concerne l'utilisation des pesticides.</p>	<p>i. Suivre le programme <i>Keep It Clean!</i> pour obtenir des informations sur les exigences particulières du marché.</p> <p>j. Envisager l'utilisation de produits antiparasitaires non chimiques appropriés.</p>
<p>Application des pesticides</p>	<p>8. Protéger les zones non ciblées (par exemple, plans d'eau, sources d'eau, autres cultures et aires protégées) au-delà de la limite du champ en utilisant des zones tampons conformes à l'étiquette du produit et aux exigences légales.</p> <p>9. Respecter les restrictions indiquées sur l'étiquette du produit concernant les conditions météorologiques, notamment le vent, les précipitations et la température de l'air.</p> <p>10. Calibrer le matériel d'application des pesticides conformément aux spécifications du fabricant et au moins une fois par saison.</p> <p>11. Ne pas remplir le pulvérisateur à proximité d'un puits ou d'un cours d'eau, quel qu'il soit.</p> <p>12. Respecter les exigences en matière de délai de sécurité après traitement (ou délai de sécurité) spécifiées sur l'étiquette (durée et EPI) pour les cultures sur lesquelles des pesticides ont été appliqués.</p> <p>13. Respecter les délais d'attente avant récolte spécifiés sur l'étiquette pour les cultures sur lesquelles des pesticides ont été appliqués.</p>	<p>k. Adopter des méthodes d'application adaptées à la culture, au ravageur cible et à son stade de vie, aux caractéristiques du site, à l'équipement de même qu'aux propriétés du pesticide et qui sont conformes aux exigences de l'étiquette.</p> <p>l. Adopter du matériel d'application des pesticides (par exemple, buses de réduction de la dérive) et des pratiques de gestion (par exemple, modifications apportées au matériel) qui augmentent l'efficacité des pesticides et réduisent le risque de dérive des pesticides vers des zones non ciblées.</p> <p>m. Utiliser un système d'approvisionnement en eau conçu pour empêcher le refoulement des pesticides vers la source d'eau.</p>



	14. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) applicable pour assurer la sécurité de l'opérateur et des autres personnes présentes lors de la manipulation, du transport et de l'application des pesticides, sur la base des recommandations du fabricant.	
Stockage des pesticides	15. Stocker les pesticides dans leur contenant d'origine, avec les étiquettes d'origine apposées. 16. Stocker les pesticides dans une zone désignée à l'intérieur d'une construction séparée de tout grain et aliment pour animaux. 17. Utiliser les contenants de pesticides uniquement pour les pesticides et conformément aux spécifications du fabricant.	n. Stocker les pesticides dans une zone indépendante afin de faciliter le nettoyage et de confiner les déversements. o. Veiller à ce que tous les contenants secondaires soient correctement étiquetés (contenu et date). p. Stocker les pesticides dans un bâtiment séparé et fermé à clé, prévu à cet effet. q. Prévoir un équipement de protection individuelle (EPI) et une trousse de nettoyage en cas de déversement (balai, pelle, etc.). r. Préparer des procédures d'urgence et s'assurer que tous les employés comprennent ce qu'il faut faire en cas de déversement.
Nettoyage, élimination et recyclage des équipements, des pesticides non utilisés et des contenants vides	18. Rincer trois fois les contenants de pesticides et le matériel d'application de pesticides, dans une zone désignée, loin d'un puits, d'un cours d'eau, d'une zone écologiquement fragile, de grains et d'aliments pour animaux. 19. Éliminer les rinçures (eaux de rinçage) des pesticides conformément aux exigences de l'étiquette et aux meilleures pratiques de gestion. 20. Dans la mesure du possible, recycler les contenants de pesticides en les retournant à un détaillant agricole ou en les envoyant à un site de collecte désigné. 21. Nettoyer les déversements et éliminer les restes de semences traitées conformément à la réglementation applicable.	s. Suivre les recommandations d'AgriRECUP pour obtenir des informations sur le recyclage des contenants vides. t. Stocker correctement les pesticides excédentaires et périmés, et attendre une collecte de pesticides, comme celles organisées par AgriRECUP. u. Si possible, retourner les pesticides non utilisés, dans leur emballage d'origine, au vendeur auprès duquel ils ont été achetés.
Tenue de registres	22. Conserver un registre de tous les achats et applications de pesticides pendant 5 ans.	



GESTION DES SOLS

<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la santé des sols • Amélioration de la matière organique des sols • Amélioration de l'infiltration et de la capacité de rétention de l'eau • Évitement/réduction du compactage et de la salinisation • Réduction du risque d'érosion • Capture et séquestration du carbone 		<p>Ces pratiques profiteront aux agriculteurs d'autres manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité des ressources • Amélioration de la fertilité des sols • Obtention de rendements constants
Méthodes de travail du sol	1. Limiter au maximum la fréquence et l'intensité du travail du sol (par exemple, la profondeur, la vitesse d'avancement des machines).	a. Utiliser des pratiques de semis direct et de travail de conservation du sol chaque fois que cela est possible et approprié, compte tenu des cultures pratiquées et du type de sol.
Application d'amendements organiques		b. Appliquer du fumier d'élevage, du compost ou d'autres matières organiques, si disponibles. Effectuer les applications dans les zones qui en ont le plus besoin (par exemple, au sommet d'une colline).
Rotation des cultures	2. Établir une rotation des cultures qui améliore la santé des sols.	c. Use as much diversity as possible in the cropping plan. This can Utiliser la plus grande diversité possible dans le plan de culture. Il peut inclure des cultures annuelles, des cultures vivaces, des cultures de couverture, des fourrages et des cultures semées à l'automne.
Lutte contre l'érosion	3. Prendre des mesures pour réduire le risque d'érosion par le vent, l'eau et le travail du sol sur les terres très érodables.	d. Réduire au minimum la vitesse de déplacement des équipements agricoles qui perturbent le sol. e. Protéger la surface du sol contre l'érosion par le vent et l'eau en semant des cultures de couverture, en laissant des résidus de culture dans les champs et en augmentant la matière organique du sol. f. Préserver ou améliorer les terres non cultivées à l'intérieur et autour de la ferme afin de limiter l'érosion par le vent et l'eau (par exemple, haies brise-vents, zones tampons).
Compactage et salinité du sol	4. Réduire au minimum les travaux dans les champs susceptibles de subir un compactage important.	g. Adopter des mesures pour limiter le compactage des sols. Utiliser une pression de roue et une charge d'essieu appropriées et/ou des



		schémas de circulation contrôlée. Vérifier la teneur en humidité du sol avant de commencer à travailler dans les champs. h. Cultiver des cultures tolérantes à la salinité ou une végétation vivace dans les zones de décharge et de recharge.
Gestion des résidus	5. Éviter de brûler les résidus de culture, en utilisant d'autres pratiques de gestion des résidus.	i. Ne pas brûler les résidus de culture.
GESTION DE L'EAU		
Le respect des exigences énumérées dans ce module contribuera aux résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du risque de contamination de l'eau/sécurité alimentaire • Optimisation de l'utilisation de l'eau • Réduction ou élimination de l'impact sur la flore et la faune qui tirent leurs besoins en eau à l'intérieur du système agricole • Réduction du lessivage des nutriments • Réduction de l'érosion des sols 		Ces pratiques pourraient également profiter aux producteurs comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la fertilité des sols • Obtention de rendements constants • Amélioration de l'efficacité des ressources (utilisation de l'eau, infrastructures, etc.)
Protection des eaux de surface et des eaux souterraines	1. Identifier et/ou apposer une plaque d'identification sur tous les puits. Obtenir un permis ou dresser un registre pour les puits lorsque la loi l'exige. 2. Lorsqu'elles sont réglementées, maintenir des zones tampons végétalisées permanentes (par exemple, des graminées, des arbres, et/ou des arbustes) selon la taille indiquée autour des cours d'eau et des plans d'eau naturels et artificiels (c'est-à-dire des étangs-réservoirs et des drains municipaux).	a. Établir et gérer des zones tampons (par exemple, terrain boisé, prairie ou plantes fourragères cultivées) ou zones de végétation autour des plans d'eau naturels et artificiels.
Gestion de l'irrigation	3. Lorsque la loi l'exige, obtenir les permis, les licences ou un contrat afin d'utiliser l'eau pour l'irrigation. 4. Mesurer et noter la quantité d'eau utilisée pour s'assurer que le volume d'eau indiqué sur la	b. Réduire au minimum la consommation d'eau en adoptant des pratiques de conservation de l'eau telles que l'arrosage pendant la nuit ou en matinée et en recourant à des systèmes à faible pression ou à faible consommation d'eau et d'autres technologies disponibles permettant d'améliorer l'efficacité en matière d'utilisation de l'eau.



	<p>licence, le permis ou le contrat n'ait pas été dépassé.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Utiliser un système d'irrigation qui a été adéquatement conçu et dont les dimensions conviennent aux besoins de la ferme. Faire appel aux meilleurs conseils (par exemple, un ingénieur) et ressources disponibles pour la sélection d'un système. 6. Sur une base régulière, inspecter, entretenir, calibrer et gérer l'équipement d'irrigation. 7. Installer des dispositifs anti-refoulements si le système est équipé pour la fertigation. 8. Pour évaluer les besoins, mesurer les déficits d'humidité du sol avant d'irriguer. 	<ol style="list-style-type: none"> c. Élaborer par écrit un plan de gestion de l'eau en tenant compte du moment à cibler et du volume d'eau d'irrigation en fonction des besoins des cultures. d. Utiliser des haies brise-vents pour réduire les besoins en eau dans le champ. e. Laisser la couverture de chaume dans les champs afin de conserver l'eau. f. Incorporer du compost ou d'autres matières organiques au sol pour augmenter la disponibilité de l'eau pour les plantes. g. Établir une stratégie de gestion des cultures qui tienne compte du risque de déficit en eau et de sécheresse (par exemple, sélectionner les variétés qui sont plus résistantes à la sécheresse, utiliser des cultures de couverture et des cultures d'automne). h. Envisager de réduire le travail du sol pour conserver l'eau et favoriser l'infiltration de l'eau et réduire le taux d'évaporation.
<p>Gestion du drainage des terres agricoles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 9. Si la réglementation l'exige, obtenir les permis et les licences pour les projets de drainage et s'assurer que les autorisations supplémentaires aient été obtenues avant de commencer ou d'entreprendre l'entretien des projets de drainage des terres cultivées. 10. Lors de l'installation d'un système de drainage, s'assurer que sa conception est adéquate pour les conditions de sol spécifiques d'une entreprise agricole donnée, notamment en consultant un expert (par exemple, un ingénieur) pour confirmer que le système est adéquat. 11. Prendre des mesures adéquates pour freiner l'érosion des sols et gérer la vitesse d'écoulement aux sorties du système de drainage par tuyaux enterrés (par exemple, établir des bandes tampons/voies d'eau engazonnées de plantes à racines profondes ou vivaces ou utiliser des roches ou encore des cultures de couverture 	<ol style="list-style-type: none"> i. Effectuer l'entretien conformément aux directives. j. Évaluer la performance du système de drainage lors des débits de pointe (c'est-à-dire, lors des crues printanières ou de précipitations quand plus de 50 à 70 mm de pluie tombent en 1 à 3 jours). k. Veiller à ce que la conception et l'installation du système de drainage soient effectuées par des personnes formées. l. Installer des chutes permanentes dans les fossés pour permettre à l'eau de s'écouler doucement sans causer d'érosion. m. Maintenir de légères pentes pour réduire l'érosion. n. Surveiller l'envasement et la stabilité des berges et les gérer lorsque nécessaire. o. Conserver le chaume, des résidus ou des plantes en croissance sur le sol pour réduire le risque d'érosion aux sorties et dans les fossés. p. Installer des trappes à sédiments dans les fossés à des endroits clés pour retenir les sédiments. q. Consulter les meilleurs professionnels et obtenir leurs conseils pour calculer la surface contributive afin de concevoir et de gérer en fonction des débits de pointe (lorsque la plupart des sédiments sont exportés). r. Laisser ou planter une bande de végétation le long du cours d'eau



	<p>permanentes et efficaces).</p> <p>12. Prendre des mesures adéquates pour éviter que toutes les formes de contaminants (par exemple, les sources de nutriments, les pesticides) ne pénètrent dans le système de drainage.</p>	<p>pour filtrer les contaminants avant qu'ils n'atteignent le système de drainage.</p> <p>s. Envisager l'ajout d'un traitement / d'un milieu humide artificiel en bordure du champ / d'une interface de fossés de drainage pour capter les sédiments en ralentissant la vitesse de l'eau.</p> <p>t. Surveiller régulièrement la qualité de l'eau à la sortie du système de drainage.</p>
CHOIX ET UTILISATION DES SEMENCES		
<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité maximale des intrants de culture, tels que la terre, les semences, les engrais, l'eau, le temps et les combustibles fossiles, grâce à l'optimisation du potentiel de rendement par l'utilisation des variétés les plus adaptées présentes sur le marché • Prise de conscience des considérations économiques et commerciales qui ont un impact sur le choix des semences 		<p>Ces pratiques pourraient profiter aux agriculteurs d'autres manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité des ressources (utilisation des terres, intrants agricoles, machines agricoles, etc.) • Obtention de rendements constants
Choix et gestion des variétés	<p>1. Pour les cultures qui sont soumises à l'enregistrement des variétés qu'il s'agisse de semences certifiées, communes ou provenant de la ferme :</p> <p>N'utiliser que des variétés dont l'utilisation a été approuvée au Canada en vertu du système d'enregistrement des variétés;</p> <p>Ne pas utiliser de variétés qui ont été déenregistrées ou dont l'enregistrement a été révoqué.</p> <p>2. Pour les cultures destinées au marché intérieur ou à l'exportation, il faut savoir si les variétés peuvent poser des problèmes d'accès au marché et s'assurer que les cultures sont prêtes à être commercialisées en communiquant avec l'acheteur de grains, les regroupements de</p>	<p>a. Choisir les variétés les mieux adaptées aux conditions environnementales attendues (cote de maturité en unités thermiques, humidité, vent), au type de sol du champ et aux pressions attendues des ravageurs (maladies, mauvaises herbes, insectes), sur la base des données historiques et des prévisions de ravageurs pour la saison en question.</p> <p>b. Utiliser des semences (certifiées, communes ou provenant de la ferme) propres et exemptes d'éléments indésirables, pour limiter le risque de présence de mauvaises herbes et d'autres types de cultures dans le champ.</p> <p>c. Utiliser des semences d'une grande pureté variétale, comme les semences certifiées, pour garantir l'intégrité de la variété semée et réduire au minimum les autres variétés et les hors-types.</p> <p>d. Si des risques d'accès au marché ont été définis, prendre des mesures pour réduire la possibilité que les cultures récoltées atteignent un marché non prévu, par exemple en stockant les grains séparément</p>



	<p>producteurs spécialisés et/ou les entreprises semencières.</p>	<p>afin qu'ils ne soient pas mélangés et en acheminant les grains vers un marché acceptable.</p> <p>e. Lors de la production d'une culture destinée à un marché d'utilisation finale particulier, comme un marché à identité préservée (IP), semence sélectionnée (contrôlée) ou certifié biologique, suivre toutes les pratiques recommandées, par exemple en matière de zones tampons ou d'isolement des autres cultures, et veiller à ce que la culture ne soit pas mélangée à d'autres grains en nettoyant tous les équipements de semis, de récolte, de stockage, de convoyage et de transport.</p> <p>f. Prendre en considération la coexistence de systèmes de production dans les champs voisins afin de limiter les impacts potentiels sur les autres agriculteurs.</p>
<p>Utilisation de semences traitées</p>	<p>3. N'appliquer que des traitements de semences approuvés au Canada et suivre toutes les instructions figurant sur l'étiquette du traitement de semences concernant la manipulation, la coloration, l'application, le stockage, l'élimination et le semis en toute sécurité des semences traitées.</p> <p>4. Nettoyer soigneusement tout le matériel, les cellules de stockage, les boîtes à gravité, les bennes de camion et les chariots après le semis et avant la récolte. Inspecter visuellement le matériel de manutention et de stockage pour s'assurer de l'absence de semences traitées.</p> <p>5. Entretien du matériel de traitement des semences conformément aux spécifications du fabricant.</p> <p>6. Nettoyer les déversements et éliminer les restes de semences traitées conformément à la réglementation en vigueur.</p>	<p>g. Éviter de générer de la poussière lors de la manipulation de semences traitées.</p> <p>h. Au moment du semis, tenir compte des insectes bénéfiques (y compris les pollinisateurs) à proximité du champ et communiquer avec les apiculteurs lorsque cela est possible. Penser à utiliser les outils logiciels à disposition pour entrer en contact avec les apiculteurs et les agriculteurs voisins (par exemple, BeeConnected et BeeAware).</p> <p>i. Stocker les semences traitées séparément des grains et des aliments pour animaux. Dans la mesure du possible, disposer d'équipements (par exemple, vis sans fin) et d'installations de stockage distincts pour les semences traitées.</p> <p>j. Participer aux programmes de collecte des emballages de semences traitées (par exemple, AgriRÉCUP), lorsque de tels programmes existent, ou éliminer les emballages de semences conformément aux exigences locales.</p>
<p>Produire des</p>	<p>7. Toujours respecter et suivre les exigences contractuelles et les normes volontaires visant à</p>	



cultures dans le respect des exigences de gestion responsable	<p>préserver la durabilité des variétés résistantes aux herbicides et aux ravageurs (par exemple, exigences en matière de refuge pour les insectes, restrictions concernant la rotation des cultures).</p> <p>8. Lors de l'utilisation de semences d'une variété protégée par une forme de protection de la propriété intellectuelle, comme un brevet, un accord d'utilisation ou un certificat d'obtention végétale, il convient de respecter ces obligations.</p>	
UTILISATION DES TERRES ET ESPÈCES SAUVAGES		
<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des habitats des espèces sauvages, favorisant ainsi la biodiversité • Protection des services rendus par les écosystèmes (rétention des nutriments, entreposage et régulation de l'eau, réalimentation des nappes phréatiques) • Amélioration des habitats des insectes bénéfiques • Amélioration de la gestion des terres • Réduction des émissions de GES 		<p>Ces pratiques pourraient également s'avérer bénéfiques pour les producteurs d'autres façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des rendements constants en augmentant la pollinisation des cultures pollinisées par les insectes • Réponse aux exigences des marchés en matière de durabilité • Accroissement de l'efficacité des intrants en ciblant les zones de production à rendement plus élevé
Habitat des espèces sauvages	<p>1. Identifier les habitats actuels et potentiels dans l'exploitation agricole étant bénéfiques aux espèces sauvages.</p>	<p>a. Identifier les possibilités de relier les espaces naturels sur les terres par des bordures de champs et des abords de clôtures non aménagés, des plantations-abris, des marécages, des étangs et des zones riveraines.</p> <p>b. Intégrer des cultures d'automne dans la rotation des cultures afin de réduire les perturbations printanières pour les oiseaux nichant au sol.</p> <p>c. Créer et entretenir des zones abritant diverses plantes à fleurs qui fournissent de la nourriture et un espace de nidification aux pollinisateurs et aux autres insectes bénéfiques (par exemple une prairie ou un pré fleuri, une culture de couverture qui fleurit, une</p>



		<p>culture qui fleurit dans la rotation ou une zone de plantes fleuries cultivées expressément pour les insectes bénéfiques).</p> <p>d. Si des espèces considérées comme n'étant pas menacées devenaient une nuisance (par exemple, en raison d'une surabondance, en constituant un préjudice ou une menace pour les intérêts agricoles et environnementaux), les réprimer ou maîtriser par des moyens généralement considérés comme de bonnes pratiques d'élevage.</p>
Protection des zones riveraines	<p>2. Se renseigner et se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'entreprendre toute activité agricole (par exemple, élimination ou modification des plantes, perturbation du sol, drainage) dans une zone riveraine.</p>	<p>e. Aménager et entretenir des zones riveraines autour des plans d'eau selon les bonnes pratiques de gestion établies.</p>
Zones protégées	<p>3. S'informer et se conformer à la réglementation concernant les zones protégées telles qu'établie par les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.</p> <p>4. Lorsque la loi l'exige, obtenir les permis, les licences ou les ententes pour effectuer des travaux dans les zones protégées ou à proximité. Si aucun permis n'est nécessaire, veiller à obtenir toutes les autres autorisations requises avant de commencer ou d'entreprendre les travaux dans les zones protégées ou à proximité.</p>	
Préservation et restauration des espaces naturels et des espaces semi-naturels	<p>5. Éviter la conversion des forêts, des milieux humides et des prairies naturelles en terres cultivées sur une base annuelle. En cas de conversion, mettre en place des pratiques pour aider à maintenir la biodiversité.</p>	<p>f. Ne pas convertir les forêts, les milieux humides et les prairies naturelles en terres cultivées sur une base annuelle.</p> <p>g. Éviter de convertir les espaces semi-naturels (par exemple, les bordures de champs, les haies clôtures, les haies brise-vents, les plantations-abris, les terres à bois, les bocages, les parcelles, îlots ou groupes d'arbres) en terres cultivées sur une base annuelle.</p> <p>h. Pour la production de cultures sur une base annuelle, laisser de côté les terres économiquement peu productives (par exemple, convertir en graminées vivaces ou embaucher un professionnel spécialisé en</p>



		restauration des milieux humides ou en reboisement, lorsque cela est jugé approprié).
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
<p>Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera au résultat suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être physique, mental et social, à court et à long terme, des personnes travaillant et vivant dans une exploitation agricole 		<p>Ces pratiques pourraient profiter aux agriculteurs d'autres manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleur taux de rétention des employés • Augmentation de la productivité du travail • Augmentation de la sensibilisation générale aux risques en matière de sécurité à la ferme • Réduction des jours de travail perdus pour cause de blessures • Prévention des blessures liées à la pratique de l'agriculture • Diminution des coûts d'assurance • Maintien de la bonne santé physique et mentale des familles des agriculteurs et des employés
<p>Évaluation des risques en matière de santé et de sécurité au travail et formation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'assurer que toute personne travaillant et/ou vivant au sein de l'exploitation agricole est consciente et comprend les risques pour la santé et la sécurité liés à sa fonction ou à sa présence dans l'exploitation. 2. S'assurer que toute personne visitant la ferme (par exemple, les représentants commerciaux, les fournisseurs de services et les entrepreneurs) est consciente et comprend les risques pour la santé et la sécurité liés à sa présence à la ferme. 3. Informer tous les nouveaux employés des principaux risques présents à la ferme (par exemple, arbres de prise de force, protecteurs de machines, gaz de silo, etc.). 4. S'assurer que tous les employés suivent une formation conformément aux exigences réglementaires applicables, aux normes du secteur et selon un calendrier préétabli. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Effectuer une évaluation des risques couvrant toutes les activités de l'exploitation et veiller à ce que toutes les personnes travaillant dans l'exploitation (y compris les propriétaires) participent régulièrement à une formation en matière de santé et de sécurité ou avant d'entreprendre de nouvelles activités professionnelles (par exemple, nouvelle saison de culture, introduction d'une nouvelle tâche/méthode/technologie) pour les tâches qui les concernent. b. Utiliser des panneaux d'avertissement là où c'est nécessaire (par exemple, prise de force, vis sans fin, etc.). c. Entretien de l'équipement conformément aux spécifications du fabricant. Veiller à ce que tous les dispositifs de protection soient en place pendant le fonctionnement et à ce que les machines soient verrouillées lors des opérations de réparation et d'entretien. d. Former les employés à l'utilisation correcte du matériel mobile et s'assurer que les employés sont qualifiés et autorisés à utiliser le matériel agricole mobile en question. e. Veiller à l'installation et à l'utilisation correctes du système électrique de la ferme.



Risques liés au travail et équipement de protection individuelle (epi)	<p>5. Fournir un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat et bien entretenu à toute personne travaillant dans l'exploitation et par fonction (par exemple, manipulation de carburant ou de pesticides, travail dans des espaces clos, exposition à la poussière de céréales pendant la récolte ou la manutention des céréales).</p> <p>6. Veiller à ce que l'utilisation des EPI soit réellement effective.</p>	<p>f. Limiter l'exposition aux poussières de grains et aux moisissures en utilisant des EPI, une circulation d'air et une ventilation.</p> <p>g. S'assurer qu'il y a des sorties sûres de tous les espaces clos (par exemple, les silos à grains).</p> <p>h. Envisager l'utilisation d'un système de jumelage, d'un harnais de sécurité ou d'une échelle de sécurité lors de l'entrée dans des espaces clos (par exemple, des silos à grains).</p>
Équipement et procédures d'urgence	<p>7. Fournir des trousse de premiers soins adéquates, bien entretenues et accessibles à la ferme (par exemple dans les bâtiments et les équipements tels que les tracteurs et les moissonneuses-batteuses).</p> <p>8. Fournir un équipement de première intervention adéquat, bien entretenu et accessible (par exemple, un extincteur, une station de lavage des yeux).</p> <p>9. Veiller à ce que les numéros de téléphone d'urgence soient affichés dans un endroit accessible de la ferme et que les principaux sites, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ferme, soient identifiables par les services d'urgence.</p>	<p>i. Dans la mesure du possible, faites en sorte qu'une personne formée aux premiers secours soit présente à la ferme et sache comment traiter les blessures agricoles courantes.</p>
Stress et fatigue	<p>10. Prévoir des pauses régulières pendant les périodes de pointe (par exemple, les semis, la récolte) afin de prévenir la fatigue.</p> <p>11. S'assurer que les employés ont le choix de refuser lorsqu'on leur demande de faire des heures supplémentaires.</p>	<p>j. Limiter la durée du travail à 48 heures par semaine en basse saison et à 72 heures par semaine en haute saison, sauf si un nombre supérieur d'heures a été accepté par les employés.</p> <p>k. Prendre le temps d'évaluer sa propre santé mentale et rester attentif à la santé mentale de ses collègues de travail.</p> <p>l. Recenser et communiquer les ressources offertes en matière de santé mentale aux employés et aux membres de la famille.</p>
Travailleurs vulnérables	<p>12. Veiller à ce que les employés vulnérables (par exemple, ceux qui sont blessés ou mineurs) n'effectuent pas un travail qui pourrait compromettre leur bien-être physique et mental.</p>	<p>m. Suivre les Directives de travail pour les jeunes dans l'agriculture de l'ACSA (Association canadienne de sécurité agricole) afin de s'assurer que les activités sont appropriées pour des jeunes qui travaillent en</p>



<p>Relations de travail, conditions de travail et développement professionnel</p>	<p>13. Respecter toutes les règles et réglementations applicables aux salariés, telles que les dispositions contre la discrimination et l'intimidation, l'emploi des enfants en âge scolaire, les salaires et les congés (par exemple, les congés de vacances, les congés de maladie payés et les congés parentaux payés).</p> <p>14. Élaborer et publier des règles, procédures et attentes générales que tout le monde peut comprendre pour ce qui est du travail dans l'entreprise agricole (il peut s'agir d'une description de poste, d'un contrat ou d'un manuel de l'employé).</p>	<p>agriculture.</p> <p>n. S'assurer que tous les employés et leurs supérieurs sont conscients et capables de reconnaître et de prévenir le harcèlement, les abus et les autres formes d'intimidation, y compris ceux qui découlent des différences culturelles. Communiquer avec les employés d'une manière et dans une langue qu'ils comprennent.</p> <p>o. Rémunérer les employés en fonction de leurs responsabilités et de leurs compétences.</p> <p>p. Offrir des avantages aux employés. Ces avantages peuvent être pécuniaires (par exemple, des primes pour les jours fériés, des cotisations d'assurance et d'épargne-retraite) ou en nature (par exemple, des horaires de travail adaptés, des congés compensatoires, des activités sociales).</p> <p>q. Évaluer périodiquement la performance de chaque employé (au moins une fois par an).</p> <p>r. Rechercher des possibilités de formation continue ou en milieu de travail pour tous les employés afin d'accroître le niveau de connaissance de la ou des fonctions pertinentes (c'est-à-dire la formation continue).</p>
--	---	---

